



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juin 2020

L'an deux mil vingt le 15 juin à 20h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, en date du 11 juin 2020 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire Chantal RENAUDINEAU.

**Présents :** Monsieur Olivier BARBOT, Madame Sylvie BLANCHET, Monsieur Robert CHAPOTTE, Monsieur Pierre CHEVREUX, Madame Elodie CHOVEAU, Monsieur Thierry CLEMENCEAU, Madame Nathanaëlle CORNET, Monsieur Mickaël JOUSSET, Madame Sylvie LAFFIN, Madame Julie LAREZE, Madame Christelle LE MELLAY, Madame Nathalie LEMESLE, Monsieur Jean-Luc MONTECOT, Monsieur Michel RABINEAU, Madame Chantal RENAUDINEAU, Madame Anouck THARREAU, Monsieur Patrick TOQUE, Madame Rachel VINCENT.

**Présent en visioconférence :** Monsieur Aurélien BOUTELOUP.

**MONSIEUR PATRICK TOQUÉ EST NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**

**LE COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020 EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### 20-37 TARIFS MUNICIPAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération 20-18 du 9 mars 2020 portant adoption du budget primitif

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal, après rappel des tarifs en vigueur, d'adopter les tarifs suivants :

Applicables au 1er septembre 2020

ALSH	Tarifs 2020/2021	
QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS 1/2 JOURNEE	TARIFS JOURNEE
0 à 600	4,50 €	7,00 €
601 à 850	6,00 €	9,00 €
851 à 1050	6,50 €	10,00 €
1051 à 1300	6,65 €	10,50 €
A partir e 1301	7,00 €	11,00 €
Hors commune	9,00 €	14,00 €
Prix du repas	3,70 €	3,70 €
Panier repas		
Garderie	0,85 la 1/2 heure	
Tarif sortie		3,00 €



### GARDERIE PERISCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2020/2021
0 à 450	0,48 € la 1/2 heure
A partir de 451	0,81 € la 1/2 heure

RESTAURATION SCOLAIRE	Tarifs 2010/2021
Enfant de la commune	4,13 €
Enfant hors commune	4,13 €
Repas imprévu	6,15 €
Repas adulte	6,02 €
Panier repas Enfant de la commune	3,06 €
Panier repas Enfant hors de la commune	3,08 €

SALLE LES PANDAS	Tarifs 2019/2020
L'heure d'activité	15,00 €

Applicables au 1er janvier 2021

CIMETIERE	Tarifs 2021
Concession 15 ans	130,00 €
Concession 30 ans	260,00 €
Plaque colombarium vertical	350,00 €
Cavurne	350,00 €



ESPACE CULTUREL	Tarifs 2021			
	Habitants Feneu		Habitants hors Feneu	
	Location	Arrhes	Location	Arrhes
<b>1/2 journée</b>				
Conférence 1/2 salle	51,00 €	10,00 €	92,00 €	18,00 €
Vin d'honneur 1/2 salle	45,00 €	9,00 €	65,00 €	13,00 €
Vin d'honneur salle entière	80,00 €	16,00 €	110,00 €	22,00 €
<b>Journée</b>				
Salle réunion	108,00 €	22,00 €	143,00 €	29,00 €
1/2 salle	180,00 €	36,00 €	250,00 €	50,00 €
Salle entière	335,00 €	67,00 €	460,00 €	92,00 €
<b>2 jours consécutifs</b>				
Salle réunion	150,00 €	30,00 €	186,00 €	37,00 €
1/2 salle	250,00 €	50,00 €	350,00 €	70,00 €
Salle entière	495,00 €	99,00 €	690,00 €	138,00 €

**Un chèque d'arrhes (20 % de la location) sera demandé à la réservation de la salle, débité immédiatement et non remboursable.**

**Un chèque de caution de 350 € sera remis à la remise des clés ainsi que le solde de la location.**

VENTE PAVES	Tarifs 2021
Granit gris 8*8 unité	0,20 €
Béton	<b>0,10 €</b>



Tarifs divers 2021	
<b>JETONS CAMPING-CAR</b>	
Unité	2,00 €
<b>GARDE CHIEN</b>	
Par nuit	20,00 €
<b>EMPLACEMENT COMMERCANT</b>	
Par an sans électricité	110,00 €
Par an avec électricité éclairage et fonctionnement	215,00 €
Par an avec électricité éclairage	160,00 €
Demandes occasionnelles/ jour	10,00 €
Emplacement manège forains	20 € / ml
Caution pour remplacement clé et serrure coffret	100,00 €
<b>ENCARTS PUBLICITAIRES</b>	
90 x 60 mm	60,00 €
<b>ESPACE CULTUREL</b>	
Caution clé association / clé	50,00 €

### Décision

Après en avoir délibéré le Conseil municipal adopte les tarifs présentés.

### 20-38 OCTROI D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

#### Madame le Maire informe :

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

#### Madame le Maire propose :

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Feneu afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » **au profit des agents mentionnés ci-dessous** particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.



Cette prime est instaurée **selon les modalités suivantes :**

- en raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel éventuellement exercées par : agents techniques polyvalents, agents administratifs.
- Le montant de cette prime est 30 € par jour présentiel plafonné à 1000,00€ pour le service technique et 660 € pour le service administratif
- Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

### **20-39 MANIFESTATIONS ESTIVALES**

**Madame le Maire propose**

Au regard de la crise sanitaire et des difficultés à anticiper, Madame le Maire propose de d'annuler les manifestations estivales prévues (activités de plein air, théâtre). De son côté, le comité des fêtes a annulé la séance de cinéma de plein air prévu en août.

La commune s'est engagée en signant un contrat avec la troupe « Le temps est incertain mais on joue quand même ». Madame le Maire propose, en soutien aux intermittents du spectacle, de verser soit la moitié, soit la totalité du cachet à la troupe.

**DELIBERE**

Voix pour l'annulation des manifestations estivales : 19

Voix pour le paiement de la totalité du cachet dû : 1

Voix pour le paiement de la moitié du cachet dû : 17

Abstention : 1

**DECIDE :**

- D'annuler les manifestations estivales
- De verser la moitié du cachet dû.